

**SITE CLASSÉ**

Arrêté du 28 décembre 1960.

**CRITÈRE :** Pittoresque

**TYPLOGIE :**

Grand ensemble paysager

**MOTIVATION****DE PROTECTION**

En demandant le classement au titre des sites du Domaine de Chantilly, l'Institut de France répondait à la volonté du Duc d'Aumale qui avait précisé dans ses dispositions testamentaires qu'il était fait obligation à l'Institut de préserver son legs en l'état.

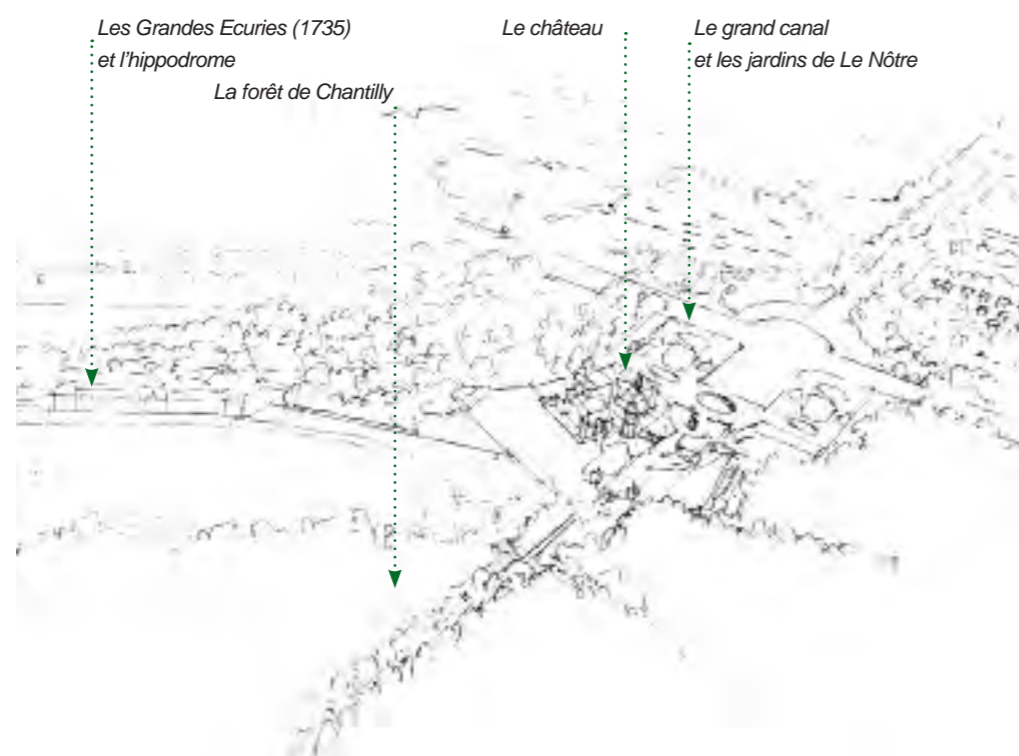
Le site ainsi constitué est principalement boisé (plus de 6000 hectares de forêt) mais comprend aussi une grande partie des éléments du patrimoine architectural, historique et artistique qui font la renommée de Chantilly et de sa région.

**DÉLIMITATION-SUPERFICIE**

Ensemble formé par les propriétés de l'Institut de France (6 553,48 hectares).

**PROPRIÉTÉ PUBLIQUE ET PRIVÉE****AUTRES PROTECTIONS :**

- . Plusieurs Monuments Historiques et leurs abords.
- . Inclus dans la *Vallée de la Nonette*, site inscrit (6 février 1970). Dans le cas du recouvrement de deux protections, l'arrêté de site classé abroge implicitement la partie du site inscrit concerné.
- . A proximité : *Forêts d'Ermenonville, de Pontarme, de Haute-Pomeraye, clairière et butte de Saint-Christophe*, site classé (28 août 1998) et *forêt d'Halatte*, site classé (5 août 1993)
- . *PNR Oise Pays de France*

**L'élaboration d'un tracé classique exemplaire**

L'actuel château de Chantilly est le troisième édifice construit en ces lieux. Le premier, une forteresse féodale, fut construit pendant la Guerre de Cent ans par le Chancelier Pierre d'Orge-mont, fonctionnaire Royal ayant la garde et la disposition du Sceau de France. En ces temps incertains ce premier château fut bâti au milieu des marais de la vallée de la Nonette pour bénéficier d'une protection naturelle.

Au début de la Renaissance, le domaine fut légué à Anne 1<sup>er</sup>, duc de Montmorency, futur Connétable du Royaume. L'époque d'unification de la monarchie se prêtait à l'abandon des murailles et des douves médiévales. Anne de Montmorency fit reconstruire le château par l'architecte Jean Bullant, auteur également des transformations du château d'Ecouen, tout proche. Comme à Chenonceau ou Fontainebleau, le vocabulaire défensif des douves fut réinterprété pour créer une île artificielle, non plus pour se protéger, mais pour former une coupure symbolique entre le château, et la nature encore peu sûre des alentours.

Le troisième épisode majeur de la constitution du domaine fut réalisé par le Grand Condé. Celui-ci va transformer les terrains environnant son château de Chantilly en confiant à Le Nôtre, le dessin d'un parc de 1500 hectares, agrémenté de pièces d'eau et environné d'un domaine forestier pour la chasse et la promenade. Le Nôtre conçut Chantilly avec l'aide de son neveu, Pierre Desgots, de l'agronome La Quintinie pour les plantations, de l'architecte Gitard pour les grands emmarchements et de l'ingénieur Manse pour la machine hydraulique. Il travaillera quinze ans à Chantilly de 1663, jusqu'à la mort du Grand Condé en 1678. Il réalisa à Chantilly une de ses compositions les plus originales car il fit primer ici, l'organisation spatiale sur la place des volumes architecturaux. Il conçut un projet de paysage à l'échelle de la vallée, dans l'esprit d'une réorganisation du territoire. Son projet s'ordonne selon deux axes orthogonaux : le premier dominé par le grand canal, épouse le tracé de la vallée de la Nonette ; le second, tracé perpendiculairement aux courbes de niveau utilise, comme à Vaux-le-Vicomte, la topographie du site pour mettre en scène «le grand parcours» du jardin.

*Dreal de Picardie, 56, rue Jules Barni - 80040 Amiens Cedex 1, Tél. : 03 22 82 25 00*  
*Réalisation de l'étude : Atelier Traverses, 1 rue Duméril-75 013 Paris*







**COMMUNES :** APREMONT, AVILLY-SAINT-LEONARD, ASNIERES-SUR-OISE\*, CHANTILLY, CHAUMONTEL\*, COYE-LA-FORET, COURTEUIL, GOUVIEUX, LA-CHAPELLE-EN-SERVAL, LAMORLAYE, LUZARCHES\*, ORRY-LA-VILLE, SAINT-MAXIMIN, SENLIS, VI-NEUIL-SAINT-FIRMIN. (\* Département du Val-d'Oise)

**FRÉQUENTATION DU SITE**  
 . site public et privé

**AMÉNAGEMENT- ENTRETIEN**  
 . Document d'aménagement forestier  
 . Gestion par la Fondation pour la sauvegarde et le développement du domaine de Chantilly

**SIGNALÉTIQUE :**  
 . touristique et historique

**MUTATIONS :**  
 . Etat du site : quelques atteintes  
 . Principales mutations : pression urbaine, équipements, infrastructures, dynamiques naturelles  
 Mutations secondaires : pression touristique, fréquentation, pression foncière

**ENJEUX :**  
 . Fréquentation touristique due à la proximité de la région parisienne  
 . L'attrait, le prestige de Chantilly et de sa région résidant en grande partie dans la qualité du patrimoine géré par l'Institut de France, l'intérêt de la protection du Site vecteur de l'économie locale doit être constamment rappelé.

**POUR EN SAVOIR PLUS :**  
 . Yves-Marie ALLAIN et Janine CHRISTIANY, *L'art des jardins en Europe*, Paris, Citadelles et Mazenod, 2006



L'originalité de Chantilly, fut de ne pas interrompre ce grand parcours par l'obstacle d'un bâtiment. Le vieux château, cerné de douves, étant trop irrégulier, trop moyenâgeux, pour servir de centre à une grande composition symétrique, le Nôtre choisit de déplacer l'axe de composition sur un éperon rocheux contigüe du bâtiment. Ce promontoire transformé en terrasse du Connétable permet de ménager un double effet de mise en scène : il cache les jardins depuis l'entrée du château et crée un effet de surprise lorsque le visiteur découvre, en parvenant à ce point élevé, l'ampleur des parterres, le jeu des miroirs d'eau et la dimension du Grand Canal. Pour allonger la perspective, Le Nôtre reprend un élément de composition déjà expérimenté à Vaux. Il élargit la rive nord du Grand canal par une darse en demie lune, il aménage une clairière en hémicycle sur le coteau, puis il prolonge la vue par une avenue forestière qui remonte la pente jusqu'à l'horizon, à laquelle répond au sud, la piste du Connétable.

#### *Un écrin forestier*

La grande composition paysagère de Le Nôtre est indissociable de la forêt de Chantilly. Le jardin prolongé dans la forêt par le tracé de longues avenues, de carrefours en étoile, et de tout un ensemble d'axes générateurs entend témoigner d'un ordre et d'une maîtrise du territoire.

#### *Les grandes évolutions du site après Le Nôtre*

En trois siècles, la grande composition paysagère de Chantilly a subi peu d'altérations, mais les abords du domaine ont en revanche été profondément transformés. En 1735 sont bâties les Grandes écuries. En 1772, la construction du château d'Enghien à l'est du Grand axe va ré-équilibrer la masse du premier château par un bâtiment en longueur. La Révolution entrainera l'aliénation d'une partie du domaine, l'abandon des jardins, puis la quasi destruction du grand château. Le duc d'Aumale en commandera la reconstruction, mais le projet suspendu par la révolution de 1848 et l'exil du Duc, sera finalement construit au début de la III<sup>e</sup> République. En 1884, le domaine est légué à l'Institut de France. Le parc de Le Nôtre a conservé les mises en scène de découvertes paysagères qu'offre son écrin forestier, même si le mauvais état du réseau viaire, le trafic important, la forte pression touristique restent sources de dégradations.

Dreal de Picardie, 56, rue Jules Barni - 80040 Amiens Cedex 1, Tél. : 03 22 82 25 00  
 Réalisation de l'étude : Atelier Traverses, 1 rue Duméril-75 013 Paris



En haut à droite : Les grandes écuries  
 - En bas, à droite : le réaménagement des abords de l'hippodrome